

« Les chroniques scandaleuses » par Rodolphe Bochud, curé de Neirivue (fin du 19^e et début du 20^e siècle »

Retranscription au format PDF à partir des pages originales dactylographiées, par Jean Pharisa à Bulle, au mois de mars 2018.

Cahier numéro 3

Page 1

Comme il sera souvent question des prescriptions des constitutions synodales actives aux publications dans les journaux par les ecclésiastiques, dans le présent un cahier, il ne sera pas inutile de reproduire ici ces prescriptions. Nous traduisons presque littéralement le texte latin.

Nous avons décrété et décrétons :

1° Qu'aucun clerc ne fasse imprimer quoi que ce soit de quelque importance avant de l'avoir préalablement soumis à notre examen. S'il s'agit de questions sacrées ou ecclésiastiques, sans qu'ils soient revêtus de notre approbation ou de notre permission au moins, à moins qu'il n'ait obtenu de nous la permission générale de publier le fruit de ses études, celui qui agira de contrairement pourra être frappé de la punition que nous jugerons convenable.

2° afin que le présent décret puisse être exécuté, nous voulons que ceux auxquels l'autorisation de publier quoi que ce soit par l'impression aurait été accordée, et soit de la faire inscrire au registre spécial de notre chancellerie, pour que en cas de doute, nous puissions en produire la preuve devant l'officialité. Ce que nous désirons voir observer pour toutes les autorisations générales accordées par Nous.

Compte rendu du synode du 11 avril 1893 lu à la conférence de Lessoc

On demande si, dans l'intérêt de la religion, il ne vaudrait pas mieux que le prêtre reste tout à fait en dehors de la politique. N'arrive-t-il pas souvent que, dans ces luttes de partie, on traite d'égal à égal et le prêtre perd en considération et en estime. Sa Grandeur rappelle que son prédécesseur avait porté la défense aux prêtres d'écrire dans les journaux.

Dans les dernières luttes qui ont eu lieu, on a pu constater que des prêtres ont collaboré aux journaux : "La Liberté" et "L'Ami du Peuple" d'un côté et "Le Fribourgeois" de l'autre. Les prescriptions diocésaines n'ont pas été suivies. Elles ont été violées et de la manière la plus audacieuse. Dans le courant de cet hiver, nous avons donné l'ordre aux journaux de ne plus recevoir de correspondance de la part des ecclésiastiques. Comme cette défense n'avait pas été observée, le rédacteur d'un journal apporta pour excuse qu'il s'était vu obligé d'accepter des correspondances par crainte de mécontenter des membres du clergé. Je voudrais que les prêtres ne se fassent pas des agents électoraux.

On a constaté dernièrement que des ecclésiastiques ont paru dans des assemblées, montrant dans leur langage et leur tenue tout le débraillé possible. Il y a des circonstances où le prêtre ferait mieux de rester à l'écart.

Lorsque deux candidats conservateurs sont en présence, il vaut mieux ne pas soutenir l'un plutôt que l'autre. Le clergé perd à se produire. S'il arrive qu'il doive se prononcer, il pourra trouver bien des occasions de parler sans se compromettre et compromettre son ministère.

Page 2

Nous recommandons la réserve, le calme et la charité. Au lieu de s'occuper de l'administration de leur paroisse, au lieu d'établir et de développer les œuvres de zèle, on voit de jeunes prêtres s'occuper de questions politiques, faire des courses continuelles et écrire dans les journaux. Il y en a qui se constituent chef politique, alors qu'ils sont des inférieurs et des subalternes. On a fait valoir la pureté des intentions. Je ne veux pas incriminer les intentions, je constate que les faits et les résultats.

Le 6 avril, le curé de Neirivue avait fait parvenir à Mgr la collection des lettres électorales de M. Le doyen Dumas, ainsi que sa correspondance avec M. Progin et Niquille, préfet, après les élections du 6 novembre précédent. M. Dumas se crut-il visé par les observations de l'évêque ? Probablement pas. Plus tard, il écrira en effet à l'un de ses confrères : Mgr ne défend pas de faire de la bonne politique. Or, je fais de la bonne politique, moi !

Compte rendu du synode du 23 avril 1895, lu le 30 avril à la conférence de Montbovon

J'ai reçu des plaintes de la part de laïques au sujet de la position qui leur est faite par l'attitude de certains membres du clergé. Sous prétexte de réprimer des abus, certains membres du clergé se permettent des discours ou engagent dans des journaux des polémiques acerbes et véhémentes qui sont loin d'être inspiré par la prudence. Les prêtres se plaignent ensuite qu'il leur arrive des désagréments. Les laïcs se trouvent dans un grand embarras. Si nous répondons, disent-ils, on nous accuse de manquer de respect et d'égards envers le clergé. Si nous gardons le silence, on nous accuse d'avoir eu tort. Alors, on entendra des phrases comme celle-ci : avez-vous remarqué comme je l'ai éreinté ? Quel éreintement il a reçu ! En faisant de la politique militante, les prêtres perdent en considération et au moment du danger, ils sont un point de mire pour l'ennemi. Des prêtres qui ont charge d'âmes se trouvent ainsi mal placé vis-à-vis de leurs paroissiens. Si on pousse les uns dans une voie, disent-ils, pourquoi les autres n'entreraient-ils pas dans la même voie ? Dans une société, on avait formé un comité. On y a appelé comme directeur un membre du clergé. C'est une enseigne. Le prêtre exerce le ministère. Quelle situation aura-t-il dans sa paroisse ? Je ne suis pas approuver cela. Mgr recommande l'obéissance aux constitutions synodales. Les prescriptions ne sont pas pour rien.

Elles doivent avoir une signification. Leur exécution doit être maintenue. Dernièrement, quelques a reçu un avertissement à ce sujet. Avez-vous l'autorisation d'écrire dans les journaux ? lui a demandé sa Grandeur. Il n'y a pas très longtemps, un prêtre a reçu une réponse significative à la suite d'un article publié dans un journal. Que les textes des constitutions synodales ne soit pas une lettre morte et que l'on s'y soumette si l'on veut éviter de graves inconvénients.

À la suite de ces observations, le clergé va sans doute être sur la réserve lorsqu'il s'agira de mouvements politiques et MM. Les doyens représentant officiels de l'évêque dans les décanats, vont donner l'exemple

Page 3

L'occasion va leu en être donnée sans retard. Le 6 juin de la même année, M. Morard et ses partisans vont consommer la division du parti conservateur de la Gruyère par l'établissement d'un cercle séparatiste. À cette occasion, il y aura un grand banquet avec le cortège autour du drapeau dont l'ancien cercle conservateur revendique la propriété. Le clergé, les doyens en premier lieu devront rester à l'écart et ne pas se compromettre aux yeux des fidèles ni compromettre leur ministère en désobéissant à l'évêque. Est bien non ! 22 prêtres dont 9 de la Gruyère, le doyen d'Albeuve en tête, ils prirent à part au banquet. Le même doyen, avec trois prêtres de la Gruyère, se trouvait encore au cortège. L'évêque dont la parole claire vient de se faire entendre au récent synode va sans doute sévir contre les réfractaires, montrer qu'il a des sanctions à sa disposition et qu'il sait les employer contre les forts aussi bien que contre les faibles.

Elle n'y a des jours suivants, M. Levet, curé de Villars-sous-Mont, se vantait à qui voulait l'entendre qu'il venait de voir Mgr à l'évêché, qu'il en avait été très bien reçu malgré sa participation à la démonstration du 6 juin. Vrai est-il que M. Jonneret, curé de Villarvolard, un autre participant, avouait que l'évêque blâmait les prêtres qui avaient pris part à la démonstration du 6 juin, qu'ils lui avaient fait beaucoup de peine et qu'il avait surtout été surpris d'apprendre que le curé de Romont avait été au nombre des désobéissants. Est-ce fut tôt, probablement parce que cette démonstration était de la bonne politique, selon M. Dumas.

Compte rendu du synode de 14 avril 1896. lu le 21 avril à la conférence de Gruyères

Une autre recommandation que sa Grandeur tient à rappeler a trait à l'article des constitutions synodales concernant les publications par la presse. Les défenses portées et signalées non pas été prises en considération par certains membres du clergé qui se couvrent du voile de l'anonymat et se croient autorisés à écrire dans les journaux des articles blessants, haineux et se permettent des personnalités outrageantes.

Page 4

Il m'a été dit dernièrement qu'un personnage (M. Python) gravement lésé par un article paru dans un journal a été sur le point d'intenter un procès au rédacteur qui a dû faire des excuses et révéler l'auteur de l'article. Or, l'auteur était un curé. Où donc est la conscience ? demande Mgr. Qu'enseigne donc le cinquième et le huitième commandement ? Cette malheureuse politique est la source de bien du mal. Elle est la cause non seulement de coups de canifs mais encore de coups de poignards. Est-ce que les divisions et l'aversion doivent s'éterniser ? Dans les premiers siècles, en voyant la grande charité qui régnaient parmi les chrétiens, les païens disaient : voyez comme ils s'aiment ! Aujourd'hui, on pourrait dire voyez comme ils s'attaquent et se détestent.

Compte rendu du synode du 24 avril 1897 lu le 4 avril à la conférence de Grandvillard.

On attribue, non sans raison, la cause des divisions au ton des journaux. Or, qui écrivait les articles les plus violents ? C'étaient des prêtres ! Un rédacteur à qui Monseigneur demandait quels étaient les ecclésiastiques qui avait écrit tels articles à telle époque répondit qu'il était tenu au secret professionnel. Il eut ensuite la naïveté d'ajouter qu'il avait, lui, rédacteur, travaillé à réduire à la rudesse des articles présentés.... Mgr, en condamnant la politique militante insistait sur la charité est le support mutuel.

Je ne puis terminer cette longue séance, ajoute Mgr, sans accuser réception de la lettre collective que MM. Les doyens m'ont envoyée. J'agréé l'expression des sentiments qu'elle renferme. Les doyens sont nommés pour être les coopérateurs de l'évêque dans le diocèse. Ce qui vient deux est toujours pris en considération en premier lieu. Toutefois, l'évêque reste juge du temps et de l'opportunité d'agir. Il se réserve le moment propice. Il n'en reste pas moins vrai que les observations présentées sont très utiles.

Les compte-rendus ci-dessus ont été rédigés par M. Le doyen Dumas. Le protocole ci-dessus étant revêtu de l'approbation du chancelier épiscopal, on peut les considérer comme l'expression d'au-moins une partie de la vérité. Si le rédacteur n'a pas tout rapporté ce qui était de nature à nuire à sa cause, il a pu être complet dans ce qu'il croyait être défavorable à ses adversaires.

Tous ceux qui, au cours des luttes politiques survenus dans la Gruyère depuis 1892, ont lu les journaux des deux camps, auront pu se convaincre que les attaques les plus passionnés venaient toujours des feuilles soi-disant Pies du numéro 13. Ces attaques pouvaient continuer pendant des semaines et des mois sans qu'aucune autorité ne vint y mettre un terme. Mais dès que le journal "Le Fribourgeois" essayait une défense tant soit peu sérieuse, aussitôt une plainte de soi-disant lésés était déposée devant les tribunaux ou à l'évêché. Ces juges sans justice, ces fonctionnaires sans conduite ?

Page 5

A l'évêché, M. Python n'avait qu'à aller faire entendre sa parole tranchante et le timide à Mgr Déruaz lui accordait tout, même de prendre les agneaux pour des loups. Comment les tribunaux auraient-ils pu donner tort à ce que protégeait M. Python ? Un dégomme retentissant était là, attendant l'insoumis qui aurait voulu obéir à sa conscience. Aussi, aucun fribourgeois n'a-t-il jamais déposé plainte contre les calomnies voilées ou ouvertes du journal "L'Ami du Peuple" ou journal "La Liberté".

En 1896, le journal "L'Ami du Peuple" ayant vivement pris à partie les prêtres qui avaient assisté à la réunion annuelle du cercle catholique de Bulle. Ils lui adressèrent la lettre suivante :

Bulle, le 21 mars 1896

À la rédaction du journal "L'Ami du Peuple",

M. le rédacteur,

Maintes fois, vous avez appelés aux adversaires les amis du journal "Le Fribourgeois" des catholiques trop courts. Cela vous est arrivé encore dans votre numéro du 18 mars, après avoir, dans le numéro précédent, nommé un certain nombre d'ecclésiastiques, membres du cercle catholique de Bulle qui ont assisté à l'assemblée annuelle du 12 mars.

Nous pensons bien que, à vos yeux comme aux nôtres, être un membre assidu du cercle catholique et être amis du journal "Le Fribourgeois" cette tout un. En conséquence, tous les assistants ecclésiastiques de l'assemblée annuelle sont pour vous des catholiques trop courts aussi. Et cela, non seulement vous le pensez, ce qui est votre droit, si vous croyez en avoir des raisons. Mais vous le dites à vos lecteurs et à nos paroissiens. Si vous ne l'avez pas dit expressément, cela ressort avec évidence de votre manière de parler.

Votre entrefilet du 18 mars confirme la même appréciation. D'après vous, M. Le doyen Sallin ne pourrait plus être membre du cercle catholique de Bulle, parce que dans ce cercle on serait catholiques trop courts. Encore une fois libre à vous de penser ainsi. Mais le dire et le répéter dans votre journal, de continuer à vous arroger le titre de journal catholique, d'organe de la bonne presse, de cette presse qui est un apostolat, c'est ce qui est une contradiction dans des termes. Dans tous les cas, si les qualificatifs par trop bénévoles qui émaillent votre feuille continuent à nous être adressés et à nous atteindre plus directement, nous nous verrions obligés de défendre notre honneur auprès de nos paroissiens et de leur interdire la lecture de votre journal,

Il est défendu à des catholiques de citer un prêtre devant des juges civils, à moins d'avoir la permission expresse de l'évêque. C'est à ce dernier que l'on doit avoir recours si l'on a des plaintes à formuler contre un ecclésiastique. Vous nous accusez devant l'opinion publique par votre journal. Vous dites que nous ne professons pas en entier la religion catholique. Nous pourrions vous récuser comme juge de notre doctrine et de notre conduite. Mais au moins, si dans votre zèle religieux, vous avez remarqué en nous quelque chose qui vous paraisse non conforme au catholicisme, c'est à Mgr l'évêque que vous deviez vous adresser et non à l'opinion publique.

Nous ne voulons pas la publication de cette lettre dans votre journal car nous ne tenons nullement à augmenter encore la division et alimenter les disputes entre catholiques. Mais nous avons le droit de de vous demander de cesser de nous attaquer dans notre honneur sacerdotal, autrement, nous serons obligés d'agir contre votre journal auprès de nos paroissiens.

Page 6

Comme vous savez que l'union avec l'évêque est la première loi pour les prêtres, vous ne serez pas surpris que cette lettre vous arrive après avoir passé sous les yeux de l'autorité diocésaine. Veuillez agréer....

Au nom des 30 ecclésiastiques membres du cercle catholique de Bulle. (A. Moullet, directeur)

Quelques jours plus tard, M. Moullet recevait de l'évêché la réponse que voici :

M. l'abbé Moullet, révérend curé de Vuadens,

Vote lettre du 21 mars courant est celle qui y était contenue à la rédaction du journal "L'Ami du Peuple" à Fribourg touchant à des questions que je ne suis pas décider seul, mon devoir est d'en référer à Mgr l'évêque qui se trouve à Cannes pour sa santé et ne pourra pas me répondre du jour au lendemain. Je vous prie donc d'avoir patience quelques jours. Veuillez agréer.... (J.V. Pellerin, vicaire général).

Nous ignorons quelle mesure pris l'évêque après la démarche des prêtres, membres du cercle catholique de Bulle.

En 1899, M. Morard et ses partisans s'est beaucoup démenés en vue de la préparation aux élections générales de l'année suivante. D'abord, ce fut la journée du 6 juin, qui avait été précédée de nombreuses réunions dans les différents cercles ou justice de paix du district. Le 2 juin, jour de Pentecôte, M. Morard présidait à Albeuve une assemblée à laquelle assistaient Philipona, Oberson, inspecteur et, cela va sans dire M. Le doyen Dumas qui y prit la parole. Il accusa Mgr Savoy d'avoir été chassé du séminaire parce qu'il soutenait le journal "Le Fribourgeois". Ce qui est absolument faux !

Le 4 août et le 20 octobre, avaient lieu des élections partielles dans lesquelles elles furent nommés les députés Buchs, de Bellegarde et Pasquier, de Sâles. Les fribourgeoisistes s'étaient ralliés à ces candidatures, mais le refus de leurs voix fut imposé aux candidats par l'union gouvernementale. Encore une fois, on voulait l'écrasement. Le 7 mars 1895, le cercle catholique de Fribourg avait déjà excommunié celui de Bulle est bientôt après, 15 députés de la Gruyère, obéissant au mot d'ordre du comité occulte, étaient obligés d'en faire autant.

Page 7

En automne 1895, le M. Python va passer ses vacances dans la Gruyère, à Grandvillard, pour étudier le terrain. Il visita la plupart des curés, celui de Neirivue avec laquelle il eut un entretien de 3h00 le 12 septembre.

Il n'y a avoir dit : « Ces cochons de curés ! Nous ne viendrons maitres de ces curés que lorsque nous les aurons couchés sur la paille !"

Ces paroles, on les lui attribuait depuis l'élection de M. Progin. Il devait les avoir prononcées au cercle de Fribourg en frappant sur le billard lorsque la mauvaise nouvelle lui arriva. Ca ce rapport doit venir de M. Cardinaux, marchand d'ornements d'église.

Avec le commencement de 1896 des ouvertures de paix furent entreprises comme on l'a vu sous les auspices de M. Comte, curé de Châtel-St-Denis. Voici ce que le bon curé écrivait à M. Progin le 21 mars :

Cher M. Le député,

À l'occasion de la fête touchante de Nicolas de Flue qui se célèbre demain, j'aurais bien aimé pouvoir vous écrire plus longuement où allez-vous voir à Bulle. Un petit mot sommaire devra suffire pour aujourd'hui en vue de vous informer combien on regrette en tant d'endroits fribourgeois la lutte meurtrière qui se poursuit, le caractère qu'elle prend et les conséquences de tous genres et de plusieurs ordres qu'elle ne manque pas d'entraîner.

Hélas, il est bien à craindre que la génération qui suivra les représentants actuels des deux opinions ne soient pas loin de valoir les combattants d'aujourd'hui et alors calculons les proportions de la lutte. Ne vaudrait-il pas mieux en tout en faisant le plus poliment possible utilisant toutes les observations à présenter, utiliser le bien que nous avons pour le développer et conserver ainsi des frères d'armes pour les luttes contre les grands ennemis intérieurs et extérieurs ?

Avec la situation actuelle, nous ne pouvons plus rien accomplir de solide et de fructueux dans la sphère cantonale assez malade pourtant. D'autre part, des propositions ont été faites jadis par M. Le chef de l'Etat qui voyait en elles la clé de l'entente. Une commission mixte du journal "Le Fribourgeois" acceptait une représentation de deux ou trois membres au sein de la rédaction du journal "La Liberté"

C'est un bon pas, tandis que vous, cher Monsieur, vous n'avez de situation enviable ni au combat, les principaux coups tombant sur vous, ni au point de vue matériel. J'apprends et vous confie sous secret que Monsieur. On a reconnu divers points. Depuis là, la maladie a fait du travail de démolition. Encore sous secret, on a pensé à Monsieur Voyez donc ! Prions bien !

J'aimerais bien pouvoir vous rencontrer, seul à seul et discuter de certains points de l'avenir de votre estimable personne et de la feuille. J'ignore si je pourrai aller un de ses jours. En attendant, c'est à la hâte, mais avec respect et affection que me dis votre serviteur et ami. (J.M. Comte, curé)

Page 8

Prière de bien vouloir détruire ces lignes, après suffisante lecture. M. Comte espérait-il réellement arriver à une entente après tous les essais demeurés infructueux jusqu'à ce jour, ou bien voulait-il simplement rendre service à M. Python en endormant M. Progin par le mirage d'avantages illusoires ? Il est difficile de donner ici une solution à l'énigme. D'un côté, M. Comte devait à M. Python une reconnaissance éternelle pour l'avoir sauvé d'une banqueroute certaine par le déchargement du domaine de Drognens. D'un autre côté, il devenait déjà évident alors que M. Python ne pouvait rien accorder à un parti indépendant et consciencieux. Les affaires de la loterie de l'université et du... à Genève avait déjà mal tourné. On parlait ouvertement d'entreprises dans lesquelles M. Python ne pourrait se satisfaire sans opérer les placera des pertes considérables, d'engagements auxquels M. Python ne pourrait se satisfaire sans opérer des virements auxquels des députés consciencieux ne pourraient jamais se prêter.

Le 26 août 1895, M. Sallin avait donné quittance pour une somme de 200 000 francs concernant l'entreprise Raoul Pictet, somme que la banque de l'Etat avait livrée e qui ne lui avait jamais été remboursée. M. Progin savait tout cela. Déjà en 1890, le 7 juin, il notait dans son journal particulier, en parlant de l'influence exercée par M. Python dans la Gruyère, lors du renouvellement du grand conseil en 1886. L'influence de M. Python a été plus réelle par l'argent qu'il a mis à la disposition du comité conservateur, soit le montant de 4000 francs prélevé, m'a dit M. Duvillard, sur les opérations de la conversion de la dette de l'Etat. Dès cette époque, j'ai perdu le respect que j'avais pour M. Python car en conscience il ne pouvait pas soustraire cet argent à la caisse cantonale pour l'affecter au travail d'un parti.

Renseigner aussi par M. Théraulaz qui lui faisait connaître par lettre ou dans des rendez-vous ce qui se passait, il ne pouvait plus avoir confiance en M. Python. Dans une lettre du 27 novembre 1892, l'honorable conseiller d'Etat parle de M. Biemann comme devenant de plus en plus le lieutenant de M. Python qui est mu par un rouage occulte.

Page 9

Le 25 décembre 1892, le même conseiller d'Etat parle d'un nouveau coup de Jarnac qui se prépare sous la haute direction de M. Python. Tout est possible devant le grand conseil, dit-il.

Le 14 février 1893, il dit encore qu'on accorde des faveurs aux francs-maçons dans les adjudications avec majoration de prix. Il parle de choses inimaginables. M. Progin avait donc raison de dire : comment aurais-je pu avoir confiance ? C'est un conseiller d'Etat qui parle, un acteur !

Cependant, il paraît qu'il se laissa endormir par le langage fascinant du curé de Châtel-St-Denis, car la rotation partielle du 9 août 1896 dans laquelle sombra M. Gaspard Jolliet, fut préparée sans beaucoup d'entrain. Jolliet ne recueillit que 1792 voix tandis que son concurrent, M. Murith en obtenait 2100. Vrai est-il que les gouvernementaux avaient usé de tous les moyens qui leur sont familiers : buvailles, Kroumirs, pression, agents électoraux de tout rang parmi les « crêchiers ».

Nous avons vu plus haut que l'avocat Chassot se vanter d'avoir beaucoup travaillé à Estavannens, Grandvillard, Lessoc, etc. M. Jolliet, honnête agriculteur, excellent chrétien, tertiaire de Saint-François d'Assise comme M. Progin, se traîner dans la boue par les feuilles Pies de numéro 13, par le journal "L'Ami du Peuple" en particulier qui le présenta comme ennemi et de la religion, franc-maçon selon son habitude.

Plusieurs curés, en particulier ceux d'Albeuve et de Grandvillard, avaient fait à leurs paroissiens un devoir de conscience de voter pour M. Murith. On voit comment ces messieurs tenaient compte des directions épiscopales recommandant la neutralité lorsque deux candidats catholiques sont en présence... M. Dumas vint encourager de sa présence les tireurs d'Albeuve qui fêtaient la victoire de Murith et leur fit apporter un panier de bouteilles de vin.

Avant d'aller plus loin, rappelons ici qu'un nouveau secours était arrivé à M. Le doyen Dumas, le 1^{er} juin, dans la personne du nouveau chapelain des Sciernes, M. Python, précédemment professeur de droit canon au séminaire, puis pendant deux ans aumônier en traitement au sanatorium de Leysin

Page 10

M. Python se laissa fasciné et dominé entièrement par son curé dont le langage autoritaire avait le don d'en imposer à quiconque ne le connaissait pas de près et n'avait pas eu d'affaires à régler avec lui. Mais, malgré le servilisme de son chapelain, M. Dumas trouvait encore moyen de lui jouer des tours. Ainsi, un jour, il le critiquait de ce qu'il recevait annuellement 400 francs de la caisse de retraite alors qu'il avait un traitement de 800 francs, presque toutes ses messes libres, tout son lait et son bois gratuits et qu'il paye l'impôt pour une fortune personnelle de 32 000 francs comme le lui a déclaré le percepteur d'impôt.

Les adversaires politiques de M. Dumas ne tardèrent pas à remarquer une modification dans les dispositions de l'évêché à leur égard depuis l'arrivée du nouveau chapelain des Sciernes et si l'avenir prouve que l'Autorité diocésaine ne s'est engagée dans une mauvaise voie en travaillant à étouffer le mouvement de restauration conservatrice tenté par le groupe des fribourgeoisistes qui avait paru d'abord vouloir favoriser, la responsabilité en retombera pour une bonne part sur M. Le chapelain Python. Il devait savoir, lui, que tout n'allait pas pour le mieux à Fribourg. Il devait comprendre lui, docteur en droit canon, que pour être au courant des choses, il ne suffit pas d'entendre une cloche et de lire les journaux du numéro 13, organes de la coterie qui, sous le masque de la religion mène le canton de Fribourg à la ruine matérielle, morale et religieuse. Il est des circonstances où le prêtre doit être autre chose qu'opportuniste.

On sait que l'un des employés de la coterie téepelette pour faire ou défaire des réputations consiste dans des réunions, des fêtes, des banquets auxquels sont invités spécialement les personnages que l'on veut exalter ou dont les sentiments n'ont rien de trop discordant. Là, dans des discours où les adversaires ne sont pas épargnés, on accable d'éloges le favorisé du jour. Les fumées du vin produisent des mirages dans lesquels on ne voit que du beau d'un côté et que du mal chez ceux qui ne crient pas à l'unisson et on se sépare pleins d'enthousiasme pour la bonne cause.

Page 11

Puis, par les grands mots de progrès, d'idéalisme, on décide de combattre le bon combat qui permettra aux « madrés » peu consciencieux de vivre largement aux dépens des « gogos » qu'ils auront bernés.

Ce moyen fut employé à partir de 1893 pour remettre à flot M. Le doyen Dumas que sa triste campagne de 1892 avait passablement diminué. Nombreuses furent les réunions ecclésiastiques, laïques ou mixtes tenues à Albeuve, à Grandvillard, à Villars-sous-Mont, à Vuisternens-devant-Romont, à Hauterive, etc dans lesquelles le curé politicien pu aller remonter ses actions. Le 24 juin 1896, il fêta la Saint-Jean-Baptiste à Prez dont le curé était alors M. Le doyen Genoud. Au milieu du dîner, M. Dumas fut appelé au téléphone. C'était le chanoine Vaucher qui lui communiquait que M. Chaperon, curé de Cugy, venait d'être nommé curé de Montbovon. Il entra fort mécontent à la cure disant que cette nomination était un grand malheur pour le pays.

La nouvelle était fautive. Mais quelques jours plus tard, le 14 juillet, il ne devait pas être plus réjoui en apprenant que le nouveau curé de Montbovon était, non pas le curé de Cugy, mais bien M. Geinoz, de Neirivue, curé de Rossens, son adversaire déclaré. Cette nomination fut-elle est une réponse de Monseigneur l'évêque à la parole de Prez, une relation au curé d'Albeuve qui recommandait à faire trop parler de lui ou une simple affaire de hasard ?

C'est ce qui ignore l'auteur de cette chronique. Mais ce qu'il n'ignore pas c'est que M. Geinoz réalisa en plein cette morale de La Fontaine : rien n'est aussi dangereux qu'un prudent ami, mieux vaudrait un sage ennemi. Par ses imprudences, non seulement il se rendit impossible dans sa paroisse le mais il compromit tous ses amis de la cause du journal "Le Fribourgeois" à laquelle il était pourtant sincèrement dévoué.

L'abbé Louis Philipona

Avant d'aborder le sujet a pourtant des élections générales de décembre 1896, disons un mot de l'abbé Philipona, curé de Villarvolard, frère du rédacteur du journal "L'Ami du Peuple", du greffier du tribunal de la Gruyère et du président du tribunal de la Veveysse. Il avait été le promoteur de la contre déclaration, dont il a été parlé à la page 43 du premier cahier.

Page 12

Curé de Villarvolard depuis 1891, il n'avait pas tardé à mettre en usage dans sa paroisse le genre d'administration employé à Fribourg depuis l'arrivée de M. Python au pouvoir. Il voulut tout faire en grand sans tenir compte des ressources dont il pouvait disposer. Pour s'en procurer, il organisa à grand renfort de réclame une loterie modelée sur celle de l'université et dont les dons, lorsqu'ils purent être obtenus, furent souvent ridicules, parfois de vieux almanachs. Mais le produit de la loterie ne suffisant pas à toutes les exigences de la situation, le curé se crut autorisé, malgré les censures ecclésiastiques, à encourir, à disposer des biens du bénéfice.

Le 25 avril 1893, M. Le préfet Niquille, se trouvant à Neirivue à l'occasion de la visite pastorale, avisa Monseigneur l'évêque qu'il venait de voir des titres du bénéfice curial de Villarvolard que le curé offrait au crédit gruérien, en nantissement d'un emprunt qu'il avait demandé. Abusant de la bonne foi de l'instituteur Cardinaux et du président de paroisse qui crurent sincèrement accomplir une simple formalité, sans engagement réel, le curé se fit cautionné par eux. Il alla si vite en besogne que le modeste journal "L'Ami du Peuple"

pouvait dire adieu à ses lecteurs. On admire tout ce que ce jeune prêtre a pu faire en si peu de temps. Il est vrai qu'en moins de trois ans, M. Philipona avait agrandi sa cure, son église, procuré un orgue neuf, des cloches neuves qui ne purent être logées dans l'ancienne tour et pour lesquelles on fut obligé de construire un nouveau cocher. Mais en 1894 déjà, la faillite arrivait pour le curé, pour M. Gaillard, entrepreneur etc.

Le 14 novembre 1894 aux mises du mobilier du curé progressiste à la Python, on pouvait admirer, outre un magnifique mobilier, une grande bibliothèque contenant la collection complète, reliée, du journal "La Liberté" et du journal "L'Ami du Peuple", un superbe harmonium de 2000 francs, un grand télescope, un appareil de photographies, un autre à projection avec quantité et de vues mécanisées et en couleur. Tout cela chez un curé sans fortune, myope à l'extrême et ne connaissant rien de la musique.

Page 13

Il dut, cela va sans dire, quitter sa paroisse où il fut remplacé par un autre Châtelais, M. Pierre Jeanneret, précédemment curé à Crésuz, chanoine, puis aumônier à l'hospice des sourds-muets à Gruyères. Nous aurons plus tard à l'occasion de parler de ce dernier. En 1896, on communiquait à M. Progin une feuille imprimée envoyée de Lyon avec demande de renseignements. Cette feuille circulait en France. En voici la teneur :

Appel aux personnes généreuses en faveur d'une œuvre catholique Suisse

Le soussigné s'adresse en pleine confiance à la générosité proverbiale des catholiques français en vue de sauver par leurs dons bienveillants une œuvre qui se trouve dans une suprême détresse.

Sa sainteté le Pape Léon XIII a bien voulu accorder la bénédiction papale aux personnes qui aideront de leurs aumônes cette Œuvre tourmentée de la reconstruction d'une église paroissiale en Suisse. Nous donnons plus loin les textes de ce document pontifical avec la traduction française.

A la veille du 25^e anniversaire qui rappelle la date douloureuse où une armée française, pourchassés par un inexorable ennemi, demandait au sol cette hospitalier de la Suisse soulagement, protection et amitié, nous aimons à rappeler cette parole d'un officier interné à Fribourg, reproduites dans le journal de Mâcon, en février 1871. Impossible de dire quel accueil nous y recevons. Ah ! Les suisses sont des géants par le cœur ! Nous sommes comblés. Jamais la charité ne se montra un pareil niveau. C'est un débordement de bienfaits inouïs... !

Une messe annuelle de requiem chantée sera fondée à perpétuité aux intentions des bienfaiteurs de l'église. Les offrandes les plus minimes seront reçus avec sa connaissance, ce qui permettra à tous, aux serviteurs et aux servantes, de bénéficier de la bénédiction du souverain pontife. Signé : abbé Louis Philipona

Bénédictio papale (traduction française)

En vous retournant les documents joints à la lettre de Votre Révérence en date du 20 juin dernier, j'ai le plaisir de vous faire savoir que le Saint Père a daigné prendre en considération tout ce que vous lui avez exposé relativement à l'église paroissiale construite par vos soins. En conséquence, Sa Sainteté vous accorde bien volontiers la bénédiction que vous sollicitez pour toutes les personnes qui voudront concourir charitablement à l'achèvement de l'œuvre commencée. En portant ceci à votre connaissance, je vous assure Monsieur, des sentiments de considération les plus distingués avec lesquels je me dis de Votre Seigneurie très révérende le très humble et très obéissant serviteur.

Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté, Rome, le 2 juillet 1895 : A. Rinaldini, substitut

Au révérend M. Louis Philipona

Page 14

Les lettres et offrandes seront adressées à M. L'abbé Louis Philipona, à l'Abbaye de Saint-Antoine (Isère)

Nous ignorons quelle somme M. Philipona a versé aux perdants de Villarvolard et pour la fondation promise de l'office de requiem. Zéro probablement ! Actuellement il vit chez son frère Joseph, président du tribunal de la Veveyse où l'évêché lui sert une pension.

Le 22 septembre 1896, la section fribourgeoise des étudiants suisses tenait sa réunion annuelle à Grandvillard. M. Python s'y montra autocrate à l'excès et en méprisant pour le prêtre. Dans son discours, il traita les radicaux de voleurs et les dissidents du journal "Le Fribourgeois" de braconniers. Pendant qu'il parlait, le curé de Grandvillard et le Père Hilaire, capucin, l'ont tiré par le coude pour lui faire comprendre qu'il allait trop loin. M. Dumas que le journal "Le Fribourgeois" empêche de dormir, fit le procès de ce journal et donna force louanges à M. Python.

En somme, cette réunion produisit une mauvaise impression surtout le monde, sur tous les participants qui s'y voyaient isolés et sermonnés maladroitement, sur les témoins étonnés d'y voir si peu de monde, de prêtres de la contrée surtout.

Élections générales du 6 décembre 1896

Les anathèmes fulminés contre le journal "Le Fribourgeois"

1° par le cercle catholique de Fribourg,

2° par 15 députés de la Gruyère,

3° par la réunion du 6 juin 1895,

4° par la création à Bulle d'un nouveau cercle appelé cercle gouvernemental,

5° le refus des voix fribourgeoises impose à : Pasquier, de Sâles et demande avec insistance à M. Buchs, de Bellegarde dans les élections partielles du 4 août et du 20 octobre 189

6° l'assurance que le même procédé serait suivi si les fribourgeois tentaient d'accorder leurs suffrages au candidat de l'union gouvernementale

7° la certitude que plusieurs d'entre les amis de M. Progin voteraient une liste radicale plutôt que la liste de ceux qui les avaient si malmenés pendant les dernières années et dont l'administration était si répréhensible au point de la justice et des finances surtout.

Tous ces considérants exigeaient les partisans de la restauration conservatrice fribourgeoise à se constituer en parti politique ou à s'anéantir. Dans un autre côté, la corruption électorale exercée et les scandales donnés à l'occasion des élections partielles disputées en 1892 et 1896 faisaient redouter la lutte gigantesque que devaient occasionner des élections générales. Elle

Voulant éviter à la Gruyère les conséquences désastreuses et les péchés sans nombre d'une semblable lutte, plusieurs prêtres, immédiatement après l'élection de M. Murith, engagèrent M. Progin à tenter une conciliation avec le parti gouvernemental. M. Progin était convaincu d'avance de l'inutilité d'une semblable démarche. Les événements des cinq années précédentes prouvaient que l'on désirait non l'entente mais l'écrasement du journal "Le Fribourgeois" et la rumeur publique confirmait cette prévision.

Toutefois, pour correspondre au désir de prêtres qui lui étaient dévoués et pour se décharger de la responsabilité d'une nouvelle lutte, il convoqua les principaux membres laïques du cercle catholique de Bulle, dont il était le président pour la date du 22 octobre 1896.

Après avoir rappelé les différents maux et les fautes nombreuses occasionnées dans la Gruyère par les luttes électorales précédentes et montré les avantages de l'entente M. Progin parvint, à propos des élections générales, à faire voter la résolution suivante publiée dans le journal "Le Fribourgeois" :

Le groupe conservateur indépendant de la Gruyère, ayant son centre au cercle catholique de Bulle voulant faire son possible pour épargner à la Gruyère une lutte pénible aux élections de décembre 1898 se déclare disposé à accepter une liste de conciliation, soit admettre une représentation proportionnelle des groupes politiques du district, sur la base moyenne des suffrages obtenus aux deux élections disputées de novembre 1892 et d'août 1896.

Cette proposition conciliatrice sera faite par le comité du cercle aux deux autres partis politiques du district. Les bases de la proportionnelle pourront faire l'objet de tractations ultérieures. En cas de refus de ces propositions conciliatrices, la lutte sera organisée immédiatement et menée vigoureusement.

En application de cette décision, le comité du cercle adressa sous date du 23 octobre la lettre suivante à M. Louis Weck, préfet et président de l'organisation politique appelée l'Union gouvernementale.

M. Le président,

Dans son assemblée du 22 octobre dernier, le cercle catholique de Bulle a décidé de prendre l'initiative de proposition d'entente pour l'élaboration d'une liste commune à tous les groupes en vue des élections de décembre.

Le comité soussigné a été chargé de donner suite à cette décision prise dans une pesée d'équité et de pacification. On prendrait pour base de la représentation à attribuer à chacun des trois groupes gouvernementaux, indépendants et démocratiques, soit l'ensemble des suffrages obtenus depuis 1881, soit le résultat des deux votations de 1892 et de 1896.

Si l'union gouvernementale est disposée à entrer en négociations dans ce sens, vous voudrez bien nous donner connaissance. Nous nous permettrons de considérer comme un refus d'entrée en matière le défaut de réponse d'ici à jeudi soir prochain, 29 octobre.

Le même jour, la même lettre, avec un seul changement des dénominations, a été envoyée à M. Le notaire Andrey, président du comité démocratique. Le 29 octobre, date fixée par la lettre ci-dessus, le comité de l'union démocratique fit parvenir la réponse suivante :

Bulle, le 29 octobre 1896, au cercle catholique indépendant, en ville. M. Le président et Messieurs !

Dans sa réunion du 28 courant, le comité de l'union démocratique de la Gruyère a pris connaissance de votre honorée lettre du 23 à laquelle ils adhèrent avec plaisir, puisque cela est conforme aux principes qui ont provoqué sa fondation et dirigé son travail.

Elle espère qu'une entente cordiale pourra se faire entre les différents comités sur le nombre affecté à chaque groupe et se réserve naturellement le choix de ses représentants.

Si Messieurs les gouvernementaux sont animés d'un véritable esprit patriotique et chrétien, ils saisiront avec empressement l'occasion qui se présente de rétablir la paix et la bienveillance entre les citoyens de toute opinion, qui désirent à la prospérité du pays.

Connaissant les dispositions de certains de nos adversaires qui ne demanderaient pas mieux que de voir dans cette communication une nouvelle preuve d'alliance, nous vous prions d'en user avec prudence et discrétion. Veuillez agréer....

Le comité du cercle n'avait pas à tenir compte de cette dernière recommandation. N'ayant rien à cacher, il ne craignait pas de communiquer à qui de droit la réponse reçue, entre autres à M. Le préfet de la Gruyère. Ce dernier avait écrit le 28 au soir une lettre parvenue le 29 seulement au matin et de la teneur suivante :

M. Maurice Progin, député, Bulle, Monsieur,

Par lettre du 23 octobre, vous voulez bien de communiquer la décision du cercle catholique de Bulle, prise dans sa séance du 22 du même mois et proposant pour les prochaines élections de renouvellement du grand conseil l'élaboration d'une liste commune, dans laquelle figureraient à la fois les noms des candidats partisans du journal "Le Fribourgeois", des libéraux-radicaux et du parti conservateur.

Vous ajoutez que pour déterminer le nombre des représentants de chaque groupe, en adopterait comme base l'ensemble des suffrages obtenus depuis 1891, soit le résultat des votations de 1892 et 96. En vous accusant réception de votre communication, je prends la liberté de vous demander quelques éclaircissements en vue de bien me rendre compte de la portée de vos propositions et d'être à même de renseigner exactement mes amis politiques et les personnes qui seraient appelées à examiner vos ouvertures.

Vous parlez de l'ensemble des suffrages obtenus depuis 1881 et cependant vous ne dites rien de la votation de 1896. Cette opération électorale ne serait-elle pas prise en considération ? Ensuite, je désirais savoir combien de candidats pourraient être revendiqués dans votre pensée et sur la base que vous présentez par le groupe du journal "Le Fribourgeois", par les libéraux radicaux et par le parti conservateur ? Vous comprenez tout l'intérêt qui s'attache à mes questions et vous voudrez bien ne pas trop tarder à y répondre. Veuillez agréer...

Du moment que le préfet voulait d'abord des explications personnelles, il semble qu'il aurait pu et dû les demander avant l'expiration du délai fixé pour des réponses. Sans s'arrêter à cette considération, M. Progin fit parvenir le matin du même jour 29 octobre, la lettre suivante :

M. Le préfet de la Gruyère, Bulle,

Quoique très pressé de travail ce matin, je tiens à répondre immédiatement à la demande d'explication formulée dans votre lettre du 28 octobre et qui vient de me parvenir. Vous permettez que j'aborde sans phrase les points soulevés.

1° la votation de 1896 ne serait-elle pas prise en considération ? A nos yeux, il est évident que les résultats de l'élection de 1896 doivent entrer en ligne de compte. En disant « les suffrages obtenus de 1881, » nous comprenions certainement ceux de 1896.

2° Quel nombre de candidats seraient attribués à chaque groupe ? La proportion indiquée dans l'assemblée du cercle catholique était la suivante : gouvernementaux : 9 députés, soit la moitié; conservateurs indépendants : 5 députés; groupes d'opposition de l'union démocratique : 4 députés.

Ces chiffres n'ont été parabolés disputés avec personne. Il résulte du calcul suivant : en 1892, le candidat gouvernemental a obtenu 1490 suffrages et le 9 août 1896, 2100 suffrages, soit une moyenne de 1795 suffrages.

Le candidat conservateur indépendant a eu en 1892, 1816 suffrages et en 1896, 1792 suffrages, soit une moyenne de 1804 suffrages. Il y a donc égalité à 9 voix près en notre faveur.

La même égalité subsisterait dans l'ensemble si l'on tenait compte des votations de 1881 et de 1886 mais la proportionnalité des groupes serait différente et défavorable au parti que vous représentez bien puisqu'à ces deux époques, les conservateurs indépendants ne formaient qu'un avec le groupe dit gouvernemental.

Les libéraux radicaux ont fait à cette époque une moyenne de 2305 voix. Les conservateurs réunis ont eu une moyenne de 2439 voix. Il nous semble donc que l'attribution de la moitié de la députation au groupe gouvernemental serait bien conforme à l'état actuel du corps électoral, le plus ou le moins pouvant dépendre en décembre au choix des personnes et du travail fait.

En vous priant d'excuser la hâte que j'ai eu à apporter à cette réponse, je vous présente, M. Le préfet....

Le même jour, le préfet adresse à la réponse ci-après

M. Maurice Progin, député, Bulle

Je procède du premier moment libre de la journée pour vous adresser réception de votre lettre de ce jour. Vous m'informez que votre projet serait d'accorder au parti libéral radical une représentation de quatre ou cinq sièges. À cet égard, je désirerais savoir si vous avez déjà fait des ouvertures aux représentants de ce parti et, le cas échéant, quelle réponse vous en avez reçue, afin que je puisse en référer à mes amis politiques. En attendant l'avantage de vous lire, je vous prie d'agréer....

M. Progin répondit le même soir encore à M. Weck que l'union démocratique avait reçu le 23 octobre la même lettre que l'Union gouvernementales et que nulle autre ouverture aux consultations n'avait eu lieu. Il transmit en même temps à M. Le préfet la réponse du comité démocratique. Depuis lors et jusqu'au 4 novembre, silence complet. Une nouvelle assemblée était convoquée au cercle catholique sur le 6 novembre. Il fallait savoir, pour cette réunion, quelles étaient les intentions définitives de l'Union gouvernementale. Il fut donc adressé à M. Le préfet de la Gruyère la lettre suivante :